

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

18^{ème} RALLYE NATIONAL DU TRÉPORT Samedi 10 Juin 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa Fédéral

Ouverture des engagements : Dès l'obtention du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 29 Mai 2017 - Minuit

Parution & Distribution du road-book: Samedi 03 Juin 2017 à 9h00

Lieu : Bar de l'Aigle – 20 Place du Général Leclerc – 76660 GRANDCOURT

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 3 Juin 2017 - Dimanche 04 Juin 2017 de 9h00 à 19h00 & le
Vendredi 09 Juin 2017 de 9h00 à 19h00

Vérifications Administratives & Techniques : Vendredi 09 Juin 2017 de 15h00 à 20h30

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 09 Juin 2017 à partir de 15h00 à 20h45

Lieu : Parc Fermé Casino du Tréport – Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 09 Juin 2017 à 19h00

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 09 Juin 2017 à 21h00

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT / Parc Fermé Casino du Tréport –
Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 09 Juin 2017 à 21h00

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT / Parc Fermé Casino du Tréport –
Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

Départ du 1^{er} Concurrent : Samedi 10 Juin 2017 à 8h30

Lieu : Parc Fermé Casino du Tréport – Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

Arrivée du 1^{er} Concurrent : Samedi 10 Juin 2017 à 21h09

Lieu : Parc Fermé Casino du Tréport – Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

Vérification finale : Samedi 10 Juin 2017 – 30 min après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : Autovision – 232 Avenue Pierre & Marie Curie – 80350 MERS LES BAINS

Publication des résultats du rallye : Parc Fermé – Casino du Tréport

PC Course : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT

30 min après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Samedi 10 Juin à partir de 21h15 sur le podium arrivée

Lieu : Parc Fermé Casino du Tréport – Place de la Batterie – 76470 LE TREPORT

Parc à Plateaux Obligatoire : Parking EMMAEUS - Zone Europolis – 76260 EU

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « ASA VAL DE BRESLE » organise le Vendredi 09 & le Samedi 10 Juin 2017 en qualité d'organisateur administratif & technique le 18^{ème} Rallye National du Tréport.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 283 en date du 17 Mars 2017

Comité d'Organisation

Président : M. Marc LEDUE

Secrétariat du Rallye : M. Hervé LARUE – Le Moulin à Raines – 76260 LONGROY

Téléphone : 06 80 03 18 42

Mail : hervelarue@sfr.fr

Permanence du Rallye : Vendredi 09 Juin & Samedi 10 Juin 2017

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT

Organisateur technique

Nom : ASA VAL DE BRESLE

Adresse : 15 Rue de la Bassée – 76260 VILLY SUR YERES

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mme Françoise MAWSDLEY

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : Mme Annick LARUE

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : Mme Christine FAULIN

Directeur de Course : M. Hubert VERGNORY

Directeur de Course Adjoint : Mme Sylvie MONNIER

Médecin Chef : Dr CARON

Responsable des Commissaires Techniques : M. Laurent BRAURE

Commissaires Techniques : M. Francis BALLENGHEIN

Commissaires Techniques : M. Jacques SALENNE

Commissaires Techniques : M. Jean Louis AUBLE

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme. Myriam MAWSDLEY, M. Claude CRISTEL

Chargés des relations avec la presse :

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18^{ème} Rallye National du Tréport compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2017 – Coef 3

Le Championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie des Rallyes 2017

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux Vérifications Administratives & Techniques seront disponibles sur le site Internet : www.asavaldebresle.org

Les vérifications administratives & techniques auront lieu le : Vendredi 09 Juin 2017 de 15h00 à 20h00

Lieu : Salle Reggiani – Avenue des Canadiens – 76470 LE TREPORT

Les vérifications finales seront effectuées : Autovision – 232 Avenue Pierre & Marie Curie – 80350 MERS LES BAINS. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^{ème} Rallye National du Tréport doit adresser sa demande d'engagement au Secrétariat du Rallye :

M. Hervé LARUE – Le Moulin à Raines – 76260 LONGROY

Téléphone : 06 80 03 18 42 - Mail : hervelarue@sfr.fr

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 29 Mai 2017 - Minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €
- Pilote membre de l'ASA VAL DE BRESLE : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 980 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit avant les vérifications sera intégralement remboursé (Mail, SMS ou Lettre recommandée, les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée sur le terrain de Football Municipal (CD 149) – 76660 GRANDCOURT

4.3.2.3P. LIMITATION DU CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettront pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la

face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire & la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 18^{ème} Rallye National du Tréport représente un parcours de 268.900 kms

Il est divisé en 1 étape et de 4 sections

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.500 kms

Les épreuves spéciales sont :

- Sept Meules : 24.100 kms
- Cabalet : 10.800 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 3 Juin 2017 - Dimanche 04 Juin 2017 de 9h00 à 19h00 & le Vendredi 09 Juin 2017 de 9h00 à 19h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée inscription « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents classés recevront une coupe lors de la remise des prix qui se déroulera le Samedi 10 Juin à partir de 21h15.

Il n'est pas prévu de primes aux Groupes & elles ne sont pas cumulables. Elles seront adressées aux récipiendaires dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la publication du classement final définitif.

Classes récompensées : Telles que décrites à l'article 4.1.B du règlement standard des Rallyes.

Les Classes RIA,RIB/FR2,R2B,R2C/R3C,R3D&R3T seront respectivement confondues avec les classes R1,R2 & R3

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	700€	600 €	500 €		
Classes de 1 à 3 partants	245 €				
Classes de 4 à 10 partants	368 €	245 €	163 €		
Classes de + de 10 partants	490 €	368 €	245 €	163 €	123 €

Les prix en espèces (sauf pour les 3 premiers du classement général) seront réduits si moins de 100 partant.

Exemple : 92 partants = 92% des prix distribués / 67 partants = 67% des prix distribués.

1^{er} Equipage 100 % féminin : Coupe + 250 €

La remise des prix se déroulera le Samedi 10 Juin 2017 à partir de 21h15 sur le podium d'arrivée – Casino après le parc d'attente qui se situera sur le front de mer où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

L'absence d'un concurrent à cette remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses coupes & prix.

Après le passage sur le podium, les concurrents rejoindront le parc fermé situé juste sur le parking à côté du Casino